



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 16 janvier 2026/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL PARTICIPATIF
DU 8 JANVIER 2026**

Présidence : J. Arber (P)

Membres du bureau présents : I. Martin-Rivara, F. Castagnolo (VP), T. Lopez.

Membres présents: S. Marchand, F. Bernard, M.-L. Papaux van Delden, K. Villard, T. Brander, C. Brambilla, A. Rasic, C.-S. Good, C. L. Ng.

Assistent à la séance avec voix consultative: B. Bertossa, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique, A. Lombard, conseiller académique, D. Gfeller, administrateur.

Membres excusé-es: M. Cottier, V. Ruegger, N. Viard, F. Liégeois, P. Dönni.

Invité-es: A. Flückiger

Procès-verbal : N. Spytek-Sutter

Le président, J. Arber, ouvre la séance.

Le doyen, le Prof. L. Thévenoz annonce que deux enseignements prévus initialement au PE 2025-26 ne seront finalement pas donnés au printemps : celui du Prof. Shi consacré au droit chinois (mesure d'économie) et celui de Dre Camille Vallier sur le droit de l'environnement.

1. Désignation d'un nouveau doyen

- Présentation du programme :

Le Prof. A. Flückiger commence par souhaiter ses meilleurs vœux, puis présente son programme en 6 axes.

En premier, l'excellence scientifique, garantir un enseignement et une recherche de haute qualité.

En deux, notre Faculté se doit de former des juristes doté-es d'une conscience critique et créative.

En trois, une Faculté en phase avec son temps : s'approprier l'IA de manière réfléchie dans l'enseignement et la recherche. Promotion d'une pédagogie créative qui soit adaptée à l'ère du numérique.

En quatre, il imagine une Faculté ouverte, tant sur plan international que national. Approfondir et consolider les collaborations internationales existantes, en particulier celle de Harvard, ainsi que viser d'autres collaborations internationales.

Renforcer le réseau helvétique des Facultés de droit, afin de favoriser les échanges linguistiques ou les collaborations sur différentes matières spécifiques d'enseignement ou de recherche.

Et un rayonnement accru de la Faculté dans la Cité, qu'il s'agisse de la Genève internationale malmenée, la médiation scientifique ou d'un partenariat culturel qu'on pourrait imaginer avec des musées, des théâtres locaux.

En cinq, une Faculté qui puisse toujours servir d'ascenseur social, offrant une formation qui puisse toujours offrir des débouchés attractifs et diversifiés.

En six, notre Faculté doit cibler le respect de la personne et l'égalité des genres, ce qui implique les quatre objectifs suivants : s'agissant de la formation, notre Faculté se doit d'être accueillante, stimulante pour nos 2000 étudiant-es, lequel-les sont notre raison d'être. En deuxième lieu, s'agissant de l'emploi, la Faculté doit être une employée modèle, tant pour l'encadrement du CCER que pour le PAT. Et s'agissant de l'égalité, nous devons viser une parité femmes/hommes dans le corps professoral en 2030. Enfin quatrièmement, s'agissant des trois points précédents, il conviendra d'appliquer une tolérance zéro pour le harcèlement sexuel, de genre et moral.

Le réaménagement de nos locaux prévu pour 2028 représente une excellente opportunité d'introduire de vrais changements. Le nouveau bâtiment en construction accueillera une partie des Facultés actuellement installées ici, ce qui libérera de l'espace et permettra peut-être une meilleure organisation interne.

Il est proposé de profiter de ces réaménagements pour améliorer la qualité des espaces (plus lumineux et accueillants).

- Discussion :

Deux questions sont posées par le vice-président, F. Castagnolo.

Etant donné sa future mission de doyen, qu'advient-il du cours de droit constitutionnel de 1ère année ? Le Professeur A. Flückiger indique qu'une réunion du département se tiendra le 26 janvier pour discuter notamment de cette question.

Étant membre de l'assemblée universitaire, le Professeur A. Flückiger devra-t-il y renoncer ? Il répond que, s'il est nommé doyen, il présentera en principe sa démission.

- Délibération et proposition du CPF

Le prof. A. Flückiger quitte la salle.

Le conseil participatif vote à l'unanimité (13 voix) la candidature du Prof. A. Flückiger à la fonction de doyen du 15.07.2026 au 14.07.2030.

Le Prof. A. Flückiger réintègre la salle. Le président l'informe que le conseil participatif a accepté sa candidature. Le Prof. A. Flückiger remercie alors le conseil participatif.

La séance est levée à 13h27.